

Médicaments vétérinaires: code communautaire. Codification

1999/0180(COD) - 06/11/2001 - Acte final

Le Conseil a adopté la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires. Étant donné que la législation communautaire dans ce domaine a été modifiée à plusieurs reprises de façon substantielle, il y a lieu de procéder à la codification de plusieurs directives en les regroupant dans un texte unique. ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 /12/2001